



C1 – ENR 002 version 2

Documents à fournir dans le cas d'une Insémination Intra Utérine (IIU)

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous propose le recours à une Insémination Intra-Utérine, qui est une technique d'Assistance Médicale à la Procréation.

Le cadre légal et réglementaire nécessite que vous nous transmettiez les documents ci-après.

Conservez les originaux et transmettez vos documents :

- soit par courrier, (faites une photocopie des documents), à l'adresse :

Centre de Fertilité de Corse - secrétariat du laboratoire, CH Bastia, route royale BP 680
20600 Bastia

- soit par mail, veuillez envoyer tous les éléments en pièces jointes PDF à l'adresse mail :
sec-fse.vialle@orange.fr

(Attention : **1 PDF par document**, nommé selon le type d'examen, exemple : hystérogrophie, sérologie madame, etc.)

AVANT LA PREMIERE CONSULTATION AVEC LE BIOLOGISTE

Attention : un dossier incomplet ne sera pas traité, il sera reporté

Documents administratifs :

- Demande d'AMP après 1 mois de réflexion, signée par Madame, Monsieur et Médecin
- Copie de la Carte Nationale d'Identité (recto-verso) ou Passeport (Madame et Monsieur)
- 2 Photos d'identité couleurs (Madame et Monsieur)
- Attestation de sécurité sociale + mutuelle (Madame et Monsieur)
- Attestation de prise en charge à 100% au titre de l'infertilité et/ou attestation de mutuelle
- Preuve de divorce et extrait d'acte de naissance si mariage antérieur
- Consentement à la participation financière signé (RI Witness : système d'identitovigilance)
- Ordonnance d'Insémination Intra-Utérine (faite par votre médecin)

Documents médicaux :

- Sérologies VIH, Hépatite B, Hépatite C, TPHA VDRL (Validité < 6 mois pour la 1ère tentative, sinon < 1 an) (Madame et Monsieur)
- Exploration du cycle et du statut ovarien composée de dosages hormonaux à J2-J3 : FSH, LH, OESTRADIOL, AMH, TSH (Validité des examens < 1 an à la date de la 1ère IIU) – et d'une échographie pour le compte folliculaire (CFA)
- Évaluation de la perméabilité tubaire (Hystérogrophie, Hyfosal, ou Coelioscopie)
- Prélèvement vaginal + recherche de Chlamydiae (Validité < 1 an)
- Spermogramme, Test de Migration Survie (TMS), Spermoculture (Validité < 6 mois pour la 1ère tentative, sinon < 1 an)
- Fiches de stimulation et comptes-rendus clinico-biologiques des tentatives précédentes
- Autres examens (Frottis, Mammographie, Courrier d'un spécialiste...).

Votre dossier doit être complet AVANT la consultation avec le biologiste.

Réunir tous les éléments et prendre contact avec le laboratoire pour votre consultation biologique avec votre conjoint(e) en vue d'une IIU.

À la suite de la consultation biologique un consentement (IIU) à signer vous sera délivré.

Une consultation avec votre médecin ou une sage-femme suivra pour la prescription, l'explication et la mise en route de votre traitement hormonal.